



**5^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE /
COUPE DE FRANCE
D'AUTO CROSS & SPRINT CAR
DE MAZAN**

3, 4 et 5 octobre 2025

**REGLEMENT
PARTICULIER
CIRCUIT TOUT TERRAIN**

A.S.A. MEDITERRANEE
771 avenue Marc Lepoutre
84700 SORGUES
☎ - 06.34.30.79.33
mail : asamediterranee@sfr.fr

VENTOUX AUTO CROSS
337, Chemin des Ferigoules
84380 MAZAN
☎ 04.90.67.17.54
mail :

v



FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée organise les 3, 4 et 5 octobre 2025 en partenariat avec le Club Ventoux Auto Cross une compétition automobile nationale d'Auto Cross et Sprint Car intitulée « 4^{ème} championnat de France / Coupe de France d'Auto Cross et Sprint car de Mazan »

Cette compétition compte pour le :

- Le Championnat de France d'Autocross Maxi Tourisme, Super Buggy, Buggy 1600
- La Coupe de France d'Autocross Tourisme Cup, Buggy Cup
- Le Championnat de France Sprint car de Super Sprint
- La Coupe de France de Maxi Sprint, de Junior Sprint
- Le Championnat de France Féminin Sprint Girl.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le 04/07/25 sous le N° de Visa 47 et par la FFSA sous le permis d'organisation le 22/07/25 sous le N°57

Un centre médical non permanent sera présent tout au long de l'épreuve.

1.1. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Jean Charles TISSIER
Secrétaire de l'observateur	Annie MARROT RIOUX (licence n°14769)
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Dominique RIOUX (licence n°14770)
Membre du Collège déléguée FFSA	Daniele MITRAC (licence n°6151)
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Roland FAYARD (licence n° 30129)
Directeur de Course général du circuit	Christian RAINAUD (licence n° 6150)
Adjoint à la Direction de Course	Patrick COLOMB (licence n° 12855)
Directeur(s) de Course adjoint(s)	
- Adjoint à la Sécurité	Jean Luc BRETAR (licence n° 134176)
- Adjoint à la grille de départ	Gilles BARRIL (licence n°309356) Axel ROPP (Stagiaire) (licence n° 296875) Gary AILLOUD (Stagiaire) (Licence n°318519)
- Adjoint aux départs et aux arrivées	René HERBEUVAL (Licence n°136959)
	Christian GIACOMONI (Stagiaire licence 46047)
- Adjoint à la vidéo	Fabrice VANWONTERGHEM (lic. N° 1183)
Gestion des images	Michel LEONATE (licence n°12844)
Secrétaire aux images	Evelyne BARET (licence n°242849)
Secrétaire à la direction de course	Helene BRETAR (licence n° 140879)
Commissaire Technique responsable Déléguée FFSA	Martial LOBROT (licence n°114567)
Commissaire Technique responsable Adjoint Déléguée FFSA	Jean Pierre ROQUES (licence n° 178808)
Commissaires Techniques	Nicolas JACQUET (licence n° 196544)
	Jean Luc FAYARD (licence n° 17626)
	Guy BROUSSE (licence n° 48007)
	Bernard BOUVERAT (licence n° 7392)
	Joel ROQUE
Commissaires Techniques Stagiaires	Léo BOUVERAT

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>René DESROCHES (licence n° 1726)</i> <i>Bruno PETREQUIN (Licence n° 9944)</i> <i>Patrick HARDY (licence n° 233379)</i>
Chronométrateur responsable déléguée FFSA	<i>Patrice GAASCH (licence n°32392)</i> <i>Josselin GAASCH (licence n°215786)</i>
Chronométrateur B	<i>Séverine VELLA (licence n°207829)</i>
Responsable des Vérification administratives	<i>Nadège VRIGNAUD (licence n°253089)</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Julien ISNARD (licence n° 25032)</i>
Médecin Chef	<i>SAMU (Docteur PELLENC)</i>
Responsable Sécurité	Jean louis BOURRIE
Responsable du service presse	Guy REY (licence n° 48603)
Speakers	Florian BOUSSEAU Julien LEGENTILHOMME (licence 245099)
Responsable Vidéo	Société EBOO – Siret 50776700200011 – 86140 CORBE CLAIRVAUX Dirigeant : Didier RODRIGUE

L'organisateur administratif est l'ASA MEDITERRANEE et l'organisateur technique est le Club VENTOUX AUTO CROSS.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès l'obtention du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 24 septembre 2025 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 2 octobre 2025</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Samedi 4 octobre et dimanche 5 octobre 2025 - Circuit de Canteperdrix Le Rouret 84380 MAZAN</i>
Vérifications Administratives et techniques obligatoires	<i>Samedi 4/10 de 6h50 à 8h49 selon réglementation</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 3/10 à 18 h 00</i> <i>Circuit de Canteperdrix Mazan</i>
Briefing obligatoire écrit	<i>Envoyé à chaque concurrent avant l'épreuve. (ITS, WhatsApp)</i>
Warm Up (2 tours)	<i>Samedi 4/10 A partir de 8 heures</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 4/10 à partir de 9h ou 9h30 (selon le nombre)</i>
Horaire de la course	<i>Samedi 4/10 de 13h30 h à 20h00</i> <i>Dimanche 5/10 de 8 h à 20h00</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la fin de chaque finale.</i>

Remise des prix	Podium à l'extérieur du circuit 15 min après la dernière finale
-----------------	---

Déroulement de l'épreuve obligatoire : Maxi Sprint, Tourisme Cup, Sprint Girl, Buggy Cup, Junior Sprint, Maxi Tourisme, Buggy 1600, Super Sprint et Super Buggy

Cet ordre sera appliqué dès les essais chronométrés, les manches qualificatives, les demi finales et les finales.

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront : **Le samedi 4 octobre 2025 de 6h50 à 8h49** conformément au tableau 1.3.1 de la Réglementation Championnat et Coupe de France d'Auto-Cross et de Sprint- Car 2025.

Les vérifications administratives débuteront et se termineront 10 minutes avant les horaires indiqués dans le tableau de l'art 1.3.1.

Vérifications administratives : Derrière la grille de départ

Vérifications techniques : au local des « contrôles techniques »

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront pris sur le site internet Engagé Sports selon la réglementation en vigueur à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *mercredi 24 septembre* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements seront fixés à :

- 190€ pour les Junior Sprint
- 220€ pour les autres catégories avec la publicité facultative de l'organisation

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagement seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne* pourra pas être pilotée par DEUX pilotes exceptés pour la Sprint Girl.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les titres de participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTOCROSS :

- Tourisme Cup : 24
- Buggy cup : 26
- Maxi tourisme : 20
- Buggy 1600 : 26
- Super buggy : 26

SPRINT CAR :

- Junior sprint : 26 (nés entre le 1^{er}/01/2007 et le 31/12/2013)
- Sprint Girl : 26
- Maxi Sprint : 26
- Super Sprint : 30

4.2. NUMEROS

Les numéros avec la publicité seront fournis par l'OFAC. Le prix de ces numéros n'est pas compris dans les droits d'engagements. Le prix est fixé à 30€.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit de CANTEPERDRIX – 84380 MAZAN.

Il est long de : 995 mètres et la largeur est de 14 à 18 mètres en moyenne.

Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. sous le n° 84 06 25 0589 AC Nat 0995 du 25 avril 2025.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à *derrière la grille de départ*. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront publiés sur le site internet ITS résultats.

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas de problème technique le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papiers.

6.8. PERMANENCE

Une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au P.C course (face à la ligne de départ). Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant l’épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06.06.45.98.21.- 04.90.62.52.14

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

Warm up à partir de 8h sur 2 tours.

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

A partir de 9h ou 9h30 (selon le nombre)

Ils se dérouleront sur 4 tours chronométrés.

A l’issue de la séance d’essais un classement sera établi et tiendra compte du meilleur temps sur un tour obtenu par chaque pilote dans la séance d’essais. En cas d’ex aequo, les pilotes seront départagés par leur second meilleur temps réalisé sur un tour dans la séance d’essais.

7.2. BRIEFING

Transmis à chaque concurrent avant l’épreuve. (Application de messagerie instantanée).

Un briefing oral pourra être organisé sur décision de la direction de course à l’issue des essais chronométrés sur la grille de départ.

7.3. COURSES

Déroulement de l’épreuve :

Samedi 4 octobre 2025 :

1^{ère} manche qualificative : 13h30 à 16h (sur 5 tours)

2^{ème} manche qualificative : de 16h à 20h00 (sur 5 tours)

Dimanche 5 octobre 2025 :

3^{ème} manche qualificative : à partir de 8h sur 5 tours

½ Finales et Finales : de 11h à 12h et suite à 14h sur 6tours en ½ finales et 7 tours en Finales.

7.6. PARC FERME FINAL

Conformément à l’article 7.6 de la réglementation générale d’autocross et sprint car, toutes les voitures sont dès le baisser de drapeau en régime de parc fermé. Seules les voitures désignées par le Directeur de course ou le Président du Collège devront se rendre en parc fermé ou au contrôle technique.

Les voitures resteront en régime parc fermé 30 minutes à compter de l’affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entrainera la disqualification du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il

deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.3. COUPES

Les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix officielle aura lieu sur la scène vers la buvette principale 15min après la fin de la dernière finale

Les prix suivants seront distribués pour un total de 5940€ :

1^{er} : 200€ ; 2^{ème} 150€ ; 3^{ème} 125€ ; 4^{ème} 100€ et 5^{ème} 85€.

Dans le cas où l'épreuve ne pourrait être organisée qu'à huis clos, aucun prix en espèce ne sera distribué. Dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence du public, ce point sera nul et non avenu.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs poudre (ABC) 6 kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve. : 25

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☞ oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☞ non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

